



#### ■ PARIS RIVE GAUCHE

Siège Social

**David BUZY**

Huissier de Justice associé qualifié Commissaire de Justice  
Audiercier près le Tribunal Judiciaire de Paris

6, rue Alain Chartier ■ 75015 Paris  
T. 01 44 17 99 77

#### ■ PARIS RIVE DROITE

Service des Audiences

**Vincent ADAM**

Huissier de Justice associé qualifié Commissaire de Justice  
Audiercier à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat  
Audiercier près le Tribunal Judiciaire de Paris

**Margaux CODELUPPI**

Huissier de Justice associée qualifiée Commissaire de Justice  
26, rue de l'Etoile ■ 75017 Paris  
T.01 43 80 11 11

#### ■ GRAND PARIS OUEST

Salle des Ventes

**José BRAUN**

Huissier de Justice associé qualifié Commissaire de Justice  
Audiercier près le Tribunal Judiciaire de Versailles  
Liquidateur - titre IV du livre VI du code de commerce  
Officier Vendeur Habilité

**Jonathan CHETRIT**

Huissier de Justice associée qualifiée Commissaire de Justice  
Audiercier près le Tribunal Judiciaire de Versailles  
8, place du Marché 78110 ■ Le Vésinet  
T. 01 84 80 75 78

#### ■ GRAND PARIS EST

Centre de Médiation

**Maxime BELMUDES**

Huissier de Justice associé qualifié Commissaire de Justice  
Audiercier près le Tribunal de Proximité de Lagny-sur-Marne  
Médiateur

**Florent JAVILLIER**

Huissier de Justice associé qualifié Commissaire de Justice  
Audiercier près le Tribunal de Proximité de Lagny-sur-Marne  
13 rue Saint Denis 77400 ■ Lagny-sur-Marne  
T. 01 64 30 01 54

# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

[www.abcjjustice.com](http://www.abcjjustice.com)

Affaire : Tirage au sort de monuments funéraires  
Date : 19/01/2026



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
QUALIFIES COMMISSAIRES DE JUSTICE  
COURS D'APPEL DE PARIS & VERSAILLES

Paris Rive Droite  
26, rue de l'Etoile  
75017 PARIS  
T. 01 43 80 11 11  
[contact@abcjustice.com](mailto:contact@abcjustice.com)

Associés des Offices de Paris  
Vincent ADAM – David BUZY  
Margaux CODELUSSI

EXPEDITION

## PROCES-VERBAL DE TIRAGE AU SORT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE DIX-NEUF JANVIER

### A LA REQUETE DE :

### **ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE**

**La Ville de Paris**, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Service des cimetières, ayant ses locaux 71 rue des Rondeaux, 75020 Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité à ladite adresse.

### LAQUELLE M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

Que la requérante a procédé à un avis à manifestation d'intérêt en vue de la vente sous clause résolutoires, suivant tirage au sort devant Commissaire de Justice de monuments funéraires de la Ville de Paris à restaurer.

Que le règlement a été enregistré en mon Etude.

Qu'il m'est requis de procéder, conformément aux dispositions dudit règlement, au tirage.

### **C'EST POURQUOI,**

## DÉFÉRANT A CETTE RÉQUISITION,

Je soussigné, **VINCENT ADAM, Huissier de Justice Audiencier au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et Audiencier près le Tribunal Judiciaire de Paris**, Associé de la S.C.P. ABCJUSTICE, Commissaires de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire de Paris y demeurant, 6 rue Alain Chartier à Paris 15ème et 26 rue de l'Etoile à Paris 17<sup>ème</sup>,

Certifie avoir procédé, ce jour, à partir de 15h00, dans les locaux de la Direction des Affaires Juridique de la Ville de Paris, situés au 4 rue Lobau 75004 Paris, **au tirage selon les modalités du règlement ci-après rappelées :**

### ARTICLE 7 :

#### Modalités du tirage au sort – désignation des lauréats

Le tirage au sort se déroule par l'entremise et sous le contrôle d'un commissaire de justice (Société Civile Professionnelle ABCJUSTICE - Maître Vincent ADAM - 6, rue Alain Chartier – 75015 PARIS [contact@abcjustice.com](mailto:contact@abcjustice.com) Tél. : 01.44.17.99.77. RCS PARIS D 451 463 079) à la date indiquée ci-dessus, parmi les candidats déclarés ayant déposé un dossier de candidature complet et conforme avant la date de clôture de dépôt des dossiers. Le tirage au sort est régi par la loi française, toute difficulté liée à sa validité ou son exécution sera tranchée par la juridiction civile compétente française.

Le lieu du tirage au sort sera défini conjointement par la Ville de Paris et le commissaire de justice.

- L'ordre de tirage au sort des monuments est déterminé au hasard : tirage au sort parmi les 30 n° de monuments.
- Pour chaque monument, trois numéros de dossiers de candidatures sont tirés au sort : un lauréat principal n°1,

deux lauréats complémentaires n°2 et n°3 (en cas de décès ou de désistement).

- Dans le cas où un même numéro de dossier est tiré au sort à plusieurs reprises,

Le lauréat n°1 d'un monument ne peut plus participer aux tirages au sort des monuments suivants ;

Un lauréat n° 2 ou n°3 d'un monument, qui est tiré au sort comme lauréat n°1 d'un autre monument, est retiré de la liste complémentaire du monument dont il était lauréat complémentaire et il ne peut plus participer au tirage au sort des autres monuments. Il n'est pas procédé à un nouveau tirage au sort pour le remplacer sur la liste complémentaire.

Si un candidat n°2 ou n°3 d'un monument est de nouveau tiré au sort à titre complémentaire d'un autre monument, il demeure sur la 1<sup>ère</sup> liste complémentaire, quel que soit son rang de tirage (n°2 ou n°3) et il est procédé au tirage au sort d'un autre lauréat pour le remplacer.

La liste des numéros des lauréats principaux et des lauréats complémentaires par monument est arrêtée par la DEVE, publiée sous 48 heures, sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris et sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

Les lauréats principaux et complémentaires de chacun des 30 monuments mis en vente sont informés de leur désignation, par lettre recommandée avec AR à l'adresse figurant au dossier de candidature et par courriel.

Les monuments sont attribués à titre personnel et non transmissibles (*intuitu personae*) jusqu'à la conclusion du contrat de concession funéraire à partir de laquelle il est fait retour au droit funéraire habituel (transmission de la concession funéraire avec ses constructions, par succession ou sous certaines conditions par donation ou legs).

Il est procédé au tirage en présence de :

- Laurent DOMINGO, Directeur des Affaires Juridiques à la Ville de Paris,
- Florence VERRIER-LACORD, Responsable -cellule Affaires générales - Service des cimetières,
- Benoit GALLOT, conservateur du cimetière du Père Lachaise - Service des cimetières,
- Arnaud SCHNOONHEERE, chef de la cellule Patrimoine - Service des cimetières,
- Catherine ROQUES adjointe au chef du Service des cimetières,
- Paul SIMONDON adjoint à la Maire de Paris, chargé des Finances et des Cimetières,
- Christophe ROSA, directeur des Espaces Verts et de l'Environnement,
- Florentin HURON, adjoint au chef de bureau du droit Privé de la DAJ,
- Amélie GONDRE NASCIMENTO, Cheffe de Cabinet de Paul Simondon, adjoint à la Maire de Paris chargé des finances et des cimetières.

Un fichier Excel contenant les candidats valides au regard du règlement m'est remis.

Je procède alors au tirage des lauréats et des suppléants pour les 30 monuments funéraires désignés dans le règlement étant précisé que pour certains monuments, il n'y a pas de suppléant en raison de l'absence de candidature valide suffisante au regard des modalités de tirage :

- Monument 1) Lauréat : 2 ; Suppléant(s) : 18, 177.
- Monument 2) Lauréat : 186 ; Suppléant(s) : 49, 89.
- Monument 3) Lauréat : 100 ; Suppléant(s) : 38, 64.
- Monument 4) Lauréat : 85 ; Suppléant(s) : 175, 178.
- Monument 5) Lauréat : 43 ; Suppléant(s) : 98, 54.
- Monument 6) Lauréat : 83 ; Suppléant(s) : 174.
- Monument 7) Lauréat : 138 ; Suppléant(s) : 148, 117.
- Monument 8) Lauréat : 21 ; Suppléant(s) : 6, 63.
- Monument 9) Lauréat : 12 ; Suppléant(s) : 29, 106.
- Monument 10) Lauréat : 68.
- Monument 11) Lauréat : 150.
- Monument 12) Lauréat : 121 ; Suppléant(s) : 141.
- Monument 13) Lauréat : 90.
- Monument 14) Lauréat : 93 ; Suppléant(s) : 189, 108.
- Monument 15) Lauréat : 147 ; Suppléant(s) : 158, 91.
- Monument 16) Lauréat : 52 ; Suppléant(s) : 51, 169.
- Monument 17) Lauréat : 134 ; Suppléant(s) : 136, 137.
- Monument 18) Lauréat : 119.
- Monument 19) Lauréat : 118 ; Suppléant(s) : 92, 116.

Monument 20) Lauréat : 184 ; Suppléant(s) : 183, 135.  
Monument 21) Lauréat : 28 ; Suppléant(s) : 188, 161.  
Monument 22) Lauréat : 95 ; Suppléant(s) : 164, 145.  
Monument 23) Lauréat : 59 ; Suppléant(s) : 195, 47.  
Monument 24) Lauréat : 132 ; Suppléant(s) : 14, 61.  
Monument 25) Lauréat : 155 ; Suppléant(s) : 39, 173.  
Monument 26) Lauréat : 34 ; Suppléant(s) : 72, 36.  
Monument 27) Lauréat : 73 ; Suppléant(s) : 94, 74.  
Monument 28) Lauréat : 114 ; Suppléant(s) : 86, 123.  
Monument 29) Lauréat : 103 ; Suppléant(s) : 70, 165.  
Monument 30) Lauréat : 40 ; Suppléant(s) : 179, 105.

Une fois le tirage terminé, je procède à la clôture des opérations.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS,

J'AI, HUISSIER DE JUSTICE SUSDIT ET SOUSSIGNE, FAIT ET DRESSE AUX LIEU, JOUR,  
MOIS ET AN CI-DESSUS INDIQUES, LE PRESENT PROCES-VERBAL, POUR SERVIR ET  
VALOIR CE QUE DE DROIT.

Acte compris dans l'état déposé au Bureau  
de l'Enregistrement des Huissiers de Justice  
de Paris pour le mois de JANVIER 2026.

Vincent ADAM

*Commissaire de Justice Associé*

